



Édition et réédition

Par Marion32

Bonjour,

Il y a quelques années, j'ai écrit un roman. Il a été publié en janvier 2022. 2 ans plus tard, le contrat s'est arrêté et j'ai récupéré les droits de mon roman. A ce jour, je souhaite reprendre ce roman, en faire une réécriture totale afin de le republier en auto-edition. Ai-je le droit de faire cela juridiquement ?

Par DIU1973

BONJOUR

Une fois le contrat d'édition terminé, les droits reviennent à l'auteur, sauf clause contraire.

Juridiquement, vous avez le droit de reprendre votre roman, de le réécrire entièrement et de le republier en auto-édition, à partir du moment où vous avez effectivement récupéré l'intégralité de vos droits d'auteur.